

# ESSPRI : PREMIÈRE ENQUÊTE FRANÇAISE REPRÉSENTATIVE SUR LES NIVEAUX D'USAGE DE DROGUES PARMIS LES DÉTENUS

Stanislas Spilka<sup>1,2</sup>, Melchior Simioni<sup>1,3</sup> & Caroline Protais<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Observatoire français des drogues et des tendances addictives, Paris, France

<sup>2</sup> CESP, Paris Sud-Paris Saclay University, Inserm, 94800 Villejuif, France  
*stanisals.spilka@ofdt.fr*

<sup>3</sup> Laboratoire Société, Acteurs, Gouvernement en Europe (SAGE, CNRS/ Université de Strasbourg), France

**Résumé.** L'usage de drogues – licites et illicites – par les personnes détenues est reconnu comme une priorité de santé publique en France, mais également à l'échelle internationale. De nombreux chercheurs ont souligné l'importance de la consommation de drogues par les détenus, ainsi que leur surexposition aux risques infectieux. En France, les données de prévalence sur l'usage de drogues par les personnes incarcérées reposaient jusqu'à récemment sur des enquêtes anciennes.

Deux premières enquêtes sur la santé des entrants en prison ont été menées par la DREES en 1997 et 2003 auprès, respectivement, d'échantillons représentatifs de plus de 8 700 et 6000 détenus entrants en maison d'arrêt. Ces deux enquêtes offrent un aperçu des consommations de substances psychoactives à l'entrée en détention et (dans les 12 mois précédant l'incarcération pour les substances illicites). Si ces enquêtes étaient représentatives à l'échelle nationale, elles ne renseignaient cependant pas le devenir de ces comportements de consommation durant la détention. Plus récemment, d'autres enquêtes ont complété ces travaux, comme, par exemple, l'enquête COSMOS réalisée en 2015-2016 au sein des maisons d'arrêt de la région Pays de la Loire. Cependant, toutes souffrent d'un manque de représentativité des personnes incarcérées au niveau national car limité à un territoire ou un type d'établissement.

Ces études ont également souligné les difficultés rencontrées lors de la réalisation d'enquêtes en prison, liées à la surpopulation, la promiscuité, la diffusion rapide de rumeurs, qui n'offrent pas facilement un cadre propice à l'instauration d'un climat de confiance avec l'enquêté. Ces difficultés sont renforcées sur la question des drogues : la crainte des sanctions et de la stigmatisation de la part d'autres personnes incarcérées sont susceptibles de constituer un obstacle à l'interrogation des personnes détenues. Dans ce contexte, garantir l'anonymat des réponses et la confidentialité devient un véritable défi.

Pour combler cette lacune, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), fort de son expérience, a mené en 2023 la première édition de l'Enquête sur la santé et les substances en prison (ESSPRI). Cette enquête statistique, auprès des personnes détenues, s'appuie sur un échantillon aléatoire de 1094 détenus hommes, issus de près de 30 quartiers pénitentiaires en France, représentatifs de tous les types d'établissements et de toutes les durées de peine. L'objectif de l'enquête est double. Elle vise à établir un protocole qui soit facilement reproductible, et à proposer une première quantification en prison des consommations de drogues (tabac, alcool, cannabis, cocaïne, héroïne, etc.). Réalisée selon une méthodologie comparable à celle des enquêtes en population générale, elle offre, en outre, une comparaison des comportements de consommation avec la population non incarcérée. L'enquête s'inscrit, par ailleurs, dans des travaux similaires menées dans différents pays européens, dans le cadre du questionnaire européen sur l'usage de drogues chez les personnes vivant en prison (EQDP).

Cette communication abordera un certain nombre de questions méthodologiques et éthiques liées au protocole de l'enquête ESSPRI. Elle présentera ensuite les principaux résultats d'ESSPRI concernant les niveaux d'usage de drogues (tabac, alcool, cannabis, cocaïne, crack, ecstasy, héroïne) pour finir sur quelques éléments de comparaison internationale.

**Mots-clés.** Prison, détenus, usages, drogues, enquête

**Abstract.** Drug use – both licit and illicit – by people in prison is recognized as a public health priority, in France as in the rest of Europe. However, in France, prevalence data on the use of psychoactive substances by people in prison were, until recently, based on old surveys. Moreover, these surveys, which are often limited to a restricted territory or to a particular type of prison, provide data that are not representative of people in prison nationwide (all types of prison and all lengths of sentence). Lastly, some of these surveys ask about drug use only on entry to prison, without providing any information on what happens to this substance consumption during the sentence.

In order to provide robust data on the use of psychoactive substances in prisons, the French Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (OFDT) carried out the first edition of a statistical survey in 2023: the Survey on Health and Substance Use in Prison (*Enquête sur la santé et les substances en prison* – ESSPRI). This survey, conducted among people in prison, is based on a sample of over 1,094 adult male prisoners, from nearly 30 different prisons in France, representative of all types of prisons and all lengths of sentence. The aim of the survey is to quantify the use of legal and illegal psychoactive substances (tobacco, alcohol, cannabis, cocaine, heroin, etc.) in prison, and to provide data on health and living conditions in prison and on the socio-demographic background of inmates. Carried out using a methodology comparable to that of general population surveys, it thus offers a comparison of consumption behavior with the non-incarcerated population. In addition, the ESSPRI survey allows comparison with similar surveys carried out in various European countries, and with certain dimensions of the European Questionnaire on Drug Use among People living in prison (EQDP).

**Keywords.** Prison, prisoners, use, drugs, survey

# 1 Les usages de drogues en prison

## 1.1 Cadrage institutionnel

La santé des personnes détenues, fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics, notamment dans le cadre de plusieurs stratégies et plans gouvernementaux (stratégie santé des PPSMJ, stratégie nationale santé, plan national de mobilisation contre les addictions). En particulier, les pratiques addictives des personnes détenues retiennent l'attention des pouvoirs publics et sont mentionnées comme une priorité de santé publique dans la feuille de route « Santé des personnes placées sous main de justice » 2019-2022, et les enjeux de conduites addictives des personnes détenues continuent d'être au cœur des préoccupations des pouvoirs publics (nouvelle feuille de route « Santé des PPSMJ » 2024-2028, Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027).

L'attention à l'égard des pratiques addictives des personnes détenues fait suite à un certain nombre d'études ayant souligné cet enjeu au début des années 2000 (Protais et al., 2019). Les études du champ médical menées au cours des deux dernières décennies soulignent l'importance des problématiques d'addiction en détention. Sans données sur les niveaux effectifs de consommations de drogues pendant la détention, et sur la base d'un diagnostic médical effectué par un personnel soignant, une étude psychiatrique estimait il y a une vingtaine d'années que 18,4 % des détenus présentaient une problématique d'abus/de dépendance à la drogue, et 27,9 % une problématique d'abus/de dépendance à l'alcool au cours des 12 mois précédant l'enquête (Lukasiewicz et al., 2007). En outre, ces risques de comportements de dépendance à l'égard de substances psychoactives s'inscrivent dans un contexte où, selon une étude réalisée en 2003, les nouvelles personnes détenues présentent des niveaux d'usage de substances psychoactives à leur entrée en détention significativement plus élevés qu'en population générale : en 2003, 33,3 % des nouveaux détenus déclaraient une consommation prolongée et régulière de drogues illicites au cours des douze mois précédant l'entrée en prison, et 10,5 % déclaraient consommer plusieurs produits (Mouquet, 2005).

Cependant, il n'existait toujours pas, avant 2023, de dispositif d'enquête pérenne permettant de fournir aux pouvoirs publics et à la communauté académique des indicateurs suivis des usages de substance psychoactive et de la santé en milieu carcéral, à partir d'un échantillon représentatif de la population détenue. Les seules enquêtes récentes sur les usages de drogues en prison ne fournissent que des données limitées à une zone géographique définie, à un type d'établissement ou à une durée d'incarcération précise (voir *infra*).

Dans ce cadre, l'Observatoire français des drogues et des pratiques addictives (OFDT) a souhaité développer un dispositif d'enquête aléatoire à l'échelle du territoire hexagonal, visant à mieux connaître la santé des personnes détenues et à objectiver les niveaux de prévalence d'usages de drogues en prison. L'*Enquête sur la santé et les substances en prison* (ESSPRI) est la première enquête statistique sur les consommations de drogue en prison, représentative de la population des hommes détenus en France hexagonale incarcérés depuis plus de 3 mois et âgés d'au moins 18 ans, toutes durées de peine, tous types d'établissements et tous statuts pénaux confondus.

Le premier volet de l'enquête a été réalisé entre avril et juin 2023, dans le cadre d'un premier financement du Fonds de lutte contre les addictions. Les résultats liminaires, publiés en mai 2024, visaient d'une part à objectiver une situation, connue du monde académique et des pouvoirs publics mais insuffisamment documentée, et d'autre part à proposer une approche reproductible à l'échelle nationale et au niveau européen, selon un cadre méthodologique reconnu et rigoureux.

Dans le prolongement du premier volet 2023, et pour faire suite à un intérêt renouvelé des administrations concernées (Direction générale de la santé, Direction de l'administration pénitentiaire, Mildeca), l'OFDT mettra en œuvre un second volet national de l'enquête en 2025. Cette deuxième vague nationale portera sur un échantillon aléatoire de détenus légèrement plus important que celui de la première vague (objectif de 1500 détenus), avec, pour la première fois, une inclusion des personnes détenues femmes dans l'échantillon.

## 1.2 Données probantes

Un certain nombre d'enquêtes quantitatives sur la santé et les usages de substances psychoactives en prison ont été menées en France depuis la fin des années 1990 (Protais et al., 2019). Elles permettent de fournir une première estimation de l'usage de substances psychoactives avant et pendant la détention.

Deux premières enquêtes sur la santé des entrants en prison ont été menées par la DREES en 1997 et 2003 (Mouquet, 2005; Mouquet et al., 1999) auprès, respectivement, d'un échantillon représentatif de plus de 8 700 entrants en 1997, et d'un échantillon représentatif de plus de 6000 fiches santé de détenus entrants en maison d'arrêt en 2003. Ces deux enquêtes offrent un large aperçu de l'état de santé à l'entrée en détention et des consommations de substances psychoactives avant la détention (dans les 12 mois précédant l'incarcération pour les substances illicites). Ainsi, les niveaux de consommation de cannabis dans les 12 mois précédant l'incarcération s'élèvent à 25,6 % en 1997 et 29,8 % en 2003. Si ces enquêtes sont représentatives à l'échelle nationale, elles ne portent que sur les entrants en prison et ne peuvent fournir, en conséquence, que des données sur les usages de substance avant la détention.

Une série d'enquêtes plus récentes complètent les premières données issues des enquêtes de la DREES, sur des périmètres géographiques plus restreints :

- L'enquête menée auprès des détenus du Centre pénitentiaire de Liancourt en 2011 par l'équipe médicale (Sannier et al., 2012), par le biais d'un questionnaire auto-administré en cellule auprès de l'ensemble des détenus de l'établissement (381 répondants sur 700 détenus), montre par exemple que 33,6 % des détenus déclare une consommation non-occasionnelle — au moins mensuelle — de cannabis avant l'incarcération (dans la même tendance que les enquêtes de la DREES), et que cette consommation s'élève à 22,8 % durant la détention.
- Une enquête a également été menée en 2015 par l'ORS de Picardie (Fauchille et al., 2017) dans tous les établissements pénitentiaires de la région Picardie auprès des entrants, à partir des données saisies par les personnels des unités sanitaires sur près de 2000 détenus (la moitié des entrants). Il apparaît par exemple que 37,9 % des détenus ont consommé du cannabis au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'incarcération.
- Au sein de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas (Sahajian et al., 2017), l'équipe médicale a mené en 2013 une enquête visant à estimer les usages de substances psychoactives pendant la détention, auprès de l'ensemble des détenus incarcérés (457 réponses sur 710 détenus éligibles). Cette enquête estime que près de 36,8 % des détenus consomment du cannabis au moins occasionnellement, et 23,4 % au moins une fois par semaine.
- Enfin, l'enquête COSMOS a été mise en place en 2015 et 2016 au sein des 6 maisons d'arrêt de la région Pays de la Loire (Rousselet et al., 2019), auprès de 800 détenus qui se trouvaient dans leur).

Ces enquêtes présentent quatre limites. En premier lieu, à part l'enquête de la DREES maintenant relativement ancienne, les précédentes enquêtes ne fournissent pas de données

représentatives à l'échelle nationale sur les usages de substances. En second lieu, il existe souvent, dans les études mentionnées, une restriction du champ d'analyse selon des critères de types d'établissement ou de durées de peine : ainsi, les études à Liancourt et à Lyon-Corbas interrogent les détenus quelle que soit leur durée d'incarcération effective, tandis que l'étude menée par l'ORS Picardie, qui porte sur l'ensemble des établissements de la région, ne porte que sur les entrants et leurs consommations avant la détention. Troisièmement, seules l'étude menée à Liancourt et l'enquête COSMOS fournissent des données sur les usages de substances avant et pendant l'incarcération. Quatrièmement, le protocole de recueil des données varie selon les études : l'enquête de la DREES en 2023 et celle menée par l'ORS Picardie en 2015 portent sur des données saisies par le personnel soignant au moment des entretiens arrivants, tandis que les enquêtes à Liancourt et à Lyon-Corbas procèdent par questionnaire auto-administré en cellule (le questionnaire de l'enquête COSMOS est rempli en face-à-face au sein de l'unité sanitaire).

Au niveau international, une revue de la littérature particulièrement éclairante, menée en 2017-2018, a permis de faire la synthèse de 59 études portant sur les usages de drogue en prison (Carpentier et al., 2018). Dans le cadre du déploiement de l'European Questionnaire on Drug Use among People living in prison (EQDP) par l'Agence Européenne des drogues (EUDA), une équipe de chercheur a recensé pour sa part plusieurs enquêtes concernant les usages avant et pendant l'incarcération dans sept pays européens (Montanari et al., 2023). Ainsi, au niveau international, les sources de données quantitatives sur la santé et les usages de substances psychoactives en prison se révèlent variées et souvent limitées notamment en ce qui concerne leur comparabilité. On peut distinguer trois groupes d'enquêtes.

En premier lieu, on peut mentionner l'existence de grandes enquêtes statistiques générales qui ont lieu auprès de la population détenue, et qui explorent un certain nombre de dimensions (parmi lesquelles les questions de santé et d'usages de substance). De manière emblématique, a cet égard, les Etats-Unis se sont dotés d'une grande enquête statistique menée en établissement pénitentiaire, la Survey of Inmates in State Correctional Facilities (SISCF) pour les vagues 1974, 1979, 1986, 1991, 1997 et 2004, devenue la Survey of Prison Inmates (SPI) pour la vague de 2016, qui porte - pour ce dernier volet - sur un échantillon de près de 25 000 détenus répartis dans 364 prisons (d'Etats et fédérales).

En second lieu, un certain nombre de pays ont développé des dispositifs d'enquêtes pérennes visant à étudier les usages de substances psychoactives en détention. Parmi ces dispositifs, certains reposent sur une collaboration explicite entre l'administration pénitentiaire du pays et les agences nationales des drogues (Espagne, République Tchèque), tandis que d'autres reposent davantage sur des initiatives émanant de chercheurs ou d'équipes médicales ; Parmi les enquêtes les plus importantes, on peut citer l'enquête espagnole ESDIP (Encuesta sobre salud y consumo de drogas en poblacion interna en Instituciones Penitenciarias en Espana, ou Survey on Health and Drug Use in the Inmate Population) a été mise en place par le point focal espagnol (Delegacion del Gobierno para el Plan Nacional sobre Drogas, DGPNSD), réalisée en collaboration avec l'Administration pénitentiaire espagnole. Quatre vagues successives ont eu lieu depuis 2006. La dernière menée en 2024 portait sur un échantillon représentatif de plus de 5000 détenus repartis dans la quasi-totalité des prisons espagnoles (DGPNSD et Brime, 2023)<sup>1</sup>.

Enfin, des enquêtes a vocation nationale mais souvent ponctuelles n'ayant pas vocation à s'inscrire dans des dispositifs de statistique publique ont été administrées : en Norvège (Bukten et al., 2015 ; Bukten et al., 2020) ; En Belgique (Todts et al., 2009) ; En Irlande qui a mené une approche intéressante en utilisant les données du National Drug Treatment Reporting System

---

<sup>1</sup> Cette enquête d'envergure (taux de réponse de 86%) a montré que par exemple 11,2 % des détenus avaient consommé du cannabis dans les 30 jours qui précèdent l'enquête (contre 19,4 % en 2016). En France en 2023, la prévalence était comprise entre 33 et 46 % (ESSPRI 2023).

(NDTRS), base de données anonyme qui identifie les traitements liés aux addictions (Cannon et al., 2019).

Mais une méta-analyse des études indépendantes sur les usages de drogues en prison reste à faire.

## **2 L'enquête ESSPRI**

L'enquête ESSPRI vise ainsi à combler ces lacunes en proposant un dispositif d'enquête portant sur un échantillon représentatif au niveau national de l'ensemble des détenus, tous types de durées d'incarcération et tous types d'établissements confondus. Elle porte ainsi sur la population détenue à un moment donné dans toute sa diversité. À cette fin, le plan d'échantillonnage implique d'effectuer un tirage parmi l'ensemble de la population incarcérée, en veillant à ce que la diversité des établissements, la diversité des statuts pénaux et la diversité des durées d'incarcération effective soient respectées. En outre, l'enquête ESSPRI porte sur des détenus incarcérés depuis au moins 3 mois, afin de pouvoir interroger les usages avant et pendant l'incarcération.

En 2023, la première vague de l'enquête ESSPRI a permis de mettre en place au niveau national un protocole d'enquête permettant l'interrogation des personnes détenues selon un échantillonnage aléatoire garantissant le respect d'anonymat.

### **2.1 Méthodologie & protocole**

L'enquête ESSPRI vise prioritairement à quantifier les usages de substances psychoactives licites et illicites en détention. Il s'agit d'une enquête sur un échantillon aléatoire de détenus hommes en France hexagonale incarcérés depuis plus de 3 mois et âgés d'au moins 18 ans. Le questionnaire comporte essentiellement des questions fermées sur la santé, les conditions de détention et les comportements d'usage de substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis, cocaïne, héroïne, etc.) avant et pendant la détention, avec l'objectif d'offrir une comparabilité des niveaux d'usage de substances à ceux quantifiés dans la population générale.

L'enquête est anonyme (aucune information susceptible d'identifier les détenus n'est recueillie). Elle repose sur le principe du sondage aléatoire à trois niveaux par grappes. 1) sélection des directions interrégionales des services pénitentiaires (DIPS) : Bordeaux, Dijon, Lille, Marseille, Paris et Rennes ; 2) sélection des quartiers au sein des établissements pénitentiaires des DISP retenues (15 quartiers maisons d'arrêt 11 quartiers établissements pour peines parmi les 179 quartiers concernés) ; 3) tirage des échantillons de 120 ou 40 détenus dans chaque quartier tiré, en fonction de sa taille.

Les personnes détenues tirées au sort sont toutes invitées à répondre à un questionnaire auto-administré sur tablette numérique, par groupe de 5 à 10, dans une salle d'activité des établissements sous la seule responsabilité d'un enquêteur formé. L'enquête n'était pas obligatoire : les détenus ont pu refuser de participer, et, une fois informés, n'avaient aucune obligation de faire connaître leur décision de participer ou pas à l'enquête. Ils ont pu également interrompre le questionnaire à tout moment. Après une première prise de contact par l'OFDT, les directions des établissements pénitentiaires concernés ont fixé avec la société d'enquête mandatée par l'OFDT une date de passation (comprise entre 1 et 3 jours selon la taille des établissements). Ensuite, afin de garantir d'une part l'anonymat des détenus et, d'autre part, s'assurer de tirer selon des listes de présences les plus à jour possible dans chacun des quartiers, le tirage était effectué par la DAP quelques jours avant la date fixée des passations. Elle transmettait alors directement à l'établissement la liste des détenus (cette liste identifiante n'était pas connue de l'OFDT ni des enquêteurs). Les établissements pénitentiaires étaient chargés de mettre en œuvre une communication interne autour de l'enquête (vidéo sur le canal

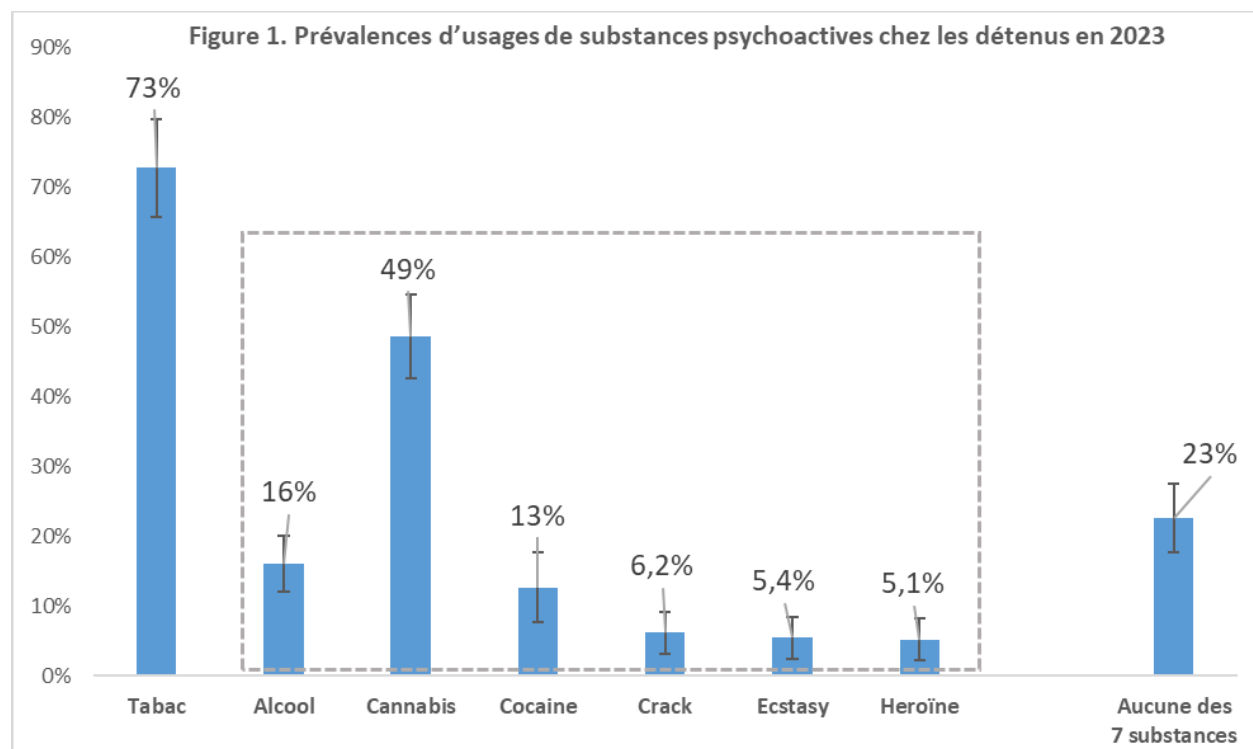
interne à la détention, affiches, lettres d'information), d'organiser, une fois la liste reçue, les convocations par groupe des détenus sélectionnés et de prendre en charge les mouvements le(s) jour(s) de passation.

L'enquête s'est déroulée du 24 avril 2023 au 29 juin 2023. Sur les 2400 personnes tirées au sort, 1094 questionnaires se sont avérés exploitables, soit un taux de réponse de 45,6 %. Les quelques informations présentes dans la base de sondage (fournie par la DAP), permettent de caractériser les non-répondants. Ainsi, relativement, à ceux qui se sont présentés pour participer à l'enquête, on ne note pas de différence majeure selon l'âge, le type de peine et le type d'établissements. Pour autant, le dispositif n'a pas permis de recueillir les raisons exactes de ces refus ou non-présentation à l'exception des cas où la personne sélectionnée avait été libérée ou avait une autre contrainte connue de l'administration pénitentiaire (travail, formation, convocation...).

En raison de la faible proportion de femmes incarcérées (moins de 4 % de la population pénale), les femmes n'étaient pas incluses dans ce premier volet.

## 2.2 Résultats

L'enquête ESSPRI a permis d'estimer les prévalences d'usages de sept substances psychoactives chez les détenus : le tabac, le cannabis, l'alcool, la cocaïne, le crack, la MDMA (ou ecstasy), et l'héroïne. Près de 4 détenus sur 5 (78 %) ont déjà consommé au moins une fois l'un de ces produits au cours de leur détention. Cette exposition reste importante même au-delà du tabac dont la consommation est autorisée en détention car plus de la moitié des détenus (53 %) a consommé au moins une fois une autre substance (dont l'acquisition et l'usage sont interdits en prison). Seul un détenu sur quatre (22 %) déclarait n'avoir consommé aucune de ces sept substances, et 24 % déclaraient n'avoir consommé que du tabac (Figure 1).



Note : Ces prévalences d'usage correspondent à au moins un usage au cours de la détention.

Lecture : 49 % des détenus ont consommé du cannabis au moins en fois depuis leur incarcération.

Source : ESSPRI 2023 – OFDT.

La taille limitée de l'échantillon et le tirage en grappes des détenus expliquent la précision relativement faible des indicateurs (tableau 2), ce qui rend difficile l'analyse statistique des comportements de consommation des détenus selon diverses caractéristiques individuelles (type de peine, âge, durée ou conditions d'incarcération...) ou selon le type de quartier.

Les résultats de l'enquête ESSPRI témoignent d'une exposition importante aux substances psychoactives chez les détenus hommes majeurs en France hexagonale, toutes durées de peine confondues, quel que soit le type d'établissement ou le statut pénal (en attente de jugement ou condamné).

Il convient de noter qu'une grande majorité des détenus qui ont consommé des substances psychoactives en détention déclaraient déjà des consommations importantes avant leur incarcération. Au final, les substances psychoactives en prison les plus consommées quotidiennement sont, par ordre décroissant, le tabac, le cannabis et l'alcool alors qu'il s'agit du tabac, de l'alcool et du cannabis dans la population générale.

Les résultats interrogent une éventuelle adaptation des politiques sanitaires en matière de prévention et de traitement des addictions à la réalité des consommations observées. La prédominance de la consommation de tabac, alors que le tabac reste la première cause de mortalité évitable chez les adultes, invite les politiques publiques à intensifier les actions déjà menées en prison. En outre, si la question des pratiques de consommation à risque comme l'injection reste présente, elle est probablement moins prégnante qu'elle ne l'était au milieu des années 1980 au moment de la montée en charge de la mortalité liée à la pandémie du sida et d'une plus forte exposition à l'injection de produits. La prévalence très élevée de l'usage quotidien du cannabis en prison nécessite de renforcer les actions de prise en charge thérapeutique de la dépendance à cette substance.

Enfin, ces niveaux de consommation en prison sont inscrits dans un contexte plus général, marqué par des conditions de vie dégradées, une surpopulation carcérale endémique en maison d'arrêt (CGLPL, 2023) et une santé mentale fragile pour une majorité de personnes détenues (Fovet et al., 2023). Le questionnaire de l'enquête ESSPRI évoque également les conditions de vie en détention, qui pourront être mobilisés dans un second temps pour étudier les liens entre les comportements d'usages et l'environnement des détenus.

Le second volet de l'enquête, prévu en 2025, a pour objectif d'inscrire le dispositif ESSPRI dans le paysage des grandes enquêtes statistiques publiques régulières en étendant son champ d'investigation aux femmes détenues. À terme, l'enquête ESSPRI pourra fournir des données sur l'évolution des prévalences d'usages de substances psychoactives en milieu carcéral.

## **Bibliographie**

Bukten, Anne et al. (2015), « The Norwegian Offender Mental Health and Addiction Study – Design and Implementation of a National Survey and Prospective Cohort Study », *Substance Abuse : Research and Treatment*, 9s2, SART.S23546.

Bukten, Anne et al. (2020), « Factors associated with drug use in prison – results from the Norwegian offender mental health and addiction (NorMA) study », *Health & Justice*, 8 (1), p. 10.

Cannon, Aoife et al. (2019), « Trends in addiction treatment in Irish prisons using national surveillance data, 2009–2014 », *International Journal of Prisoner Health*, 15 (2), Publisher : Emerald Publishing Limited, p. 105-113,

Carpentier, Chloe et al. (2018), « The Global Epidemiology of Drug Use in Prison », in : *Drug*

Use in Prisoners : Epidemiology, Implications, and Policy Responses, sous la dir. de Stuart A Kinner et Josiah D. Jody Rich, Oxford University Press, p. 17-41.

CGLPL (2023), « Avis du 25 juillet 2023 relatif à la surpopulation et à la régulation carcérales », JORF, n° 0213, Texte n° 89.

DGPNSD et Begona Brime (2023), « Encuesta sobre salud y consumo de drogas en poblacion interna en Instituciones Penitenciarias en Espana, ESDIP 2022 », rapp. tech., Madrid : Delegacion del Gobierno para el Plan Nacional sobre Drogas (DGPNSD).

Fauchille, Émilie et al. (2017), Etat de santé des personnes entrant en établissement pénitentiaire en Picardie. Caractéristiques sanitaire et sociale des nouveaux détenus en 2015, ARS des Hauts-de-France / OR2S.

Fovet Thomas, Camille Lancelevée, Marielle Wathelet, Oumaïma El Qaoubii, Pierre Thomas (2022), « La santé mentale en population carcérale sortante : une étude nationale », Saint-André-lez-Lille, Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et Santé Mentale Hauts-de-France (F2RSM Psy), 78 p.

Lukasiewicz, Michel, Bruno Falissard, Laurent Michel, Xavier Neveu, Michel Reynaud and Isabelle Gasquet (2007), « Prevalence and factors associated with alcohol and drug-related disorders in prison: a French national study », Substance Abuse Treatment, Prevention and Policy.

Montanari, Linda et al. (2023), « Prevalence of drug use before and during imprisonment in seven European countries (2014–2018) », Journal of Community Psychology,

Mouquet, Marie-Claude (2005), « La santé des personnes entrées en prison en 2003 », *Études et résultats*, DREES, n° 386.

Mouquet, Marie-Claude, Martine Dumont et Marie-Cécile Bonnevie (1999), « La santé à l'entrée en prison : un cumul des facteurs de risque », *Études et résultats*, DREES, n° 4.

Protais, Caroline, Julien Morel d'Arleux et Marie Jauffret-Roustide (2019), Usages de drogues en prison. Pratiques, conséquences et réponses, Paris : Observatoire français des drogues et des toxicomanies, *Théma*, 40 p.

Rousselet, Morgane et al. (2019), “Consumption of psychoactive substances in prison: Between initiation and improvement, what trajectories occur after incarceration ? COSMOS study data”, PLOS ONE, 14 (12), e0225189, DOI : 10.1371/journal.pone.0225189.

Sahajian, F., A. Berger-Vergiat et E. Pot (2017), “Use of psychoactive substances in prison: Results of a study in the Lyon-Corbas prison, France”, *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, 65 (5), p. 361-367, DOI : 10.1016/j.respe.2017.05.007.

Sannier, Olivier, Florent Verfaillie et Dorothée Lavielle (2012), « Réduction des risques et usages de drogues en détention : une stratégie sanitaire déficitaire et inefficace », *La Presse Médicale*, 41 (7), e375-e385, DOI : 10.1016/j.lpm.2011.12.015.

Todts, Sven et al. (2009), Usage de drogues dans les prisons belges : monitoring des risques sanitaires 2008, rapp. tech., Brussels : Service public federal Justice.